

Information sur la concentration géographique de l'aide française

La concentration géographique de l'aide française est un processus en marche. D'ores et déjà, les 10 premiers pays bénéficiaires de l'aide bilatérale programmable française reçoivent 57% du total, et les 20 premiers 72%.

Le Conseil interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) a établi dans ses conclusions du 5 juin 2009 une volonté française claire de concentration géographique accrue de son aide.

De manière générale, la France a réitéré dans les conclusions du CICID la priorité de la solidarité vis-à-vis de l'Afrique, tant dans l'aide bilatérale que dans les contributions aux institutions multilatérales et européennes. Ainsi **l'Afrique subsaharienne se verra allouer 60% des ressources budgétaires de l'aide publique française.**

Au delà, le CICID décide d'une action française **différenciée** en fonction des pays partenaires. La crise renforce en effet le besoin d'adapter les réponses et les outils à chaque pays : dons, prêts, garanties, prises de participation, actions sur l'environnement réglementaire.

Ces partenariats différenciés seront mis en œuvre suivant une nouvelle typologie de quatre catégories de pays :

a. Les pays pauvres prioritaires. Dans cette catégorie de pays, composée essentiellement des **pays pauvres d'Afrique subsaharienne francophone** entretenant avec la France des liens privilégiés, la France affectera de manière prioritaire ses moyens d'aide au développement. **50% des dons consacrés aux OMD seront ainsi affectés aux pays de cette catégorie.** S'agissant en particulier des instruments financiers, ceux-ci pourront prendre toutes les formes qu'autorise notre palette d'instruments (subventions, prêts, garanties, prises de participation), avec un accent sur les financements les plus concessionnels (subventions ou prêts très concessionnels).

Liste nominative : Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

b. Les pays à revenu intermédiaire, entretenant des relations privilégiées avec la France. Dans cette catégorie, composée essentiellement des pays à revenu intermédiaire d'Afrique, l'aide française visera essentiellement au soutien à la croissance économique, à la promotion de la diversité culturelle, à la formation des élites, à l'appui à la gouvernance et à des projets de co-développement. Outre l'assistance technique, elle prendra principalement la forme de prêts concessionnels. S'agissant en particulier de la région méditerranéenne, qui constitue en tant que telle une priorité, l'effort de la France visera plus spécifiquement à promouvoir la convergence économique entre les pays riverains, ainsi qu'à favoriser un développement durable et respectueux de l'environnement, conformément au cadre de l'Union pour la Méditerranée.

c. Les pays émergents à enjeux globaux. Dans cette catégorie, composée de pays en développement dynamique dont la trajectoire de croissance constitue un enjeu significatif pour la préservation des biens publics mondiaux, notamment la lutte contre le réchauffement climatique, les interventions de la France viseront à favoriser l'adoption de solutions de développement durable, tout en limitant le coût budgétaire par des instruments peu ou pas concessionnels et à fort effet de levier.

d. Les pays en crise ou en sortie de crise. Pour cette catégorie, qui nécessite des interventions spécifiques et ciblées, la France conservera une enveloppe de subventions et dons permettant d'agir de manière réactive, afin de favoriser le rétablissement des conditions de vie de la population et le rétablissement de l'État.

Les conclusions du CICID marquent ainsi l'engagement politique vers un processus de concentration géographique.

La mise en œuvre de ces orientations est en cours.

En vue du prochain CICID, la France travaille actuellement à définir davantage les trois autres catégories de partenariats différenciés, pour identifier notamment les pays « où l'aide française se fera principalement par les canaux européen et multilatéral ».

Dans un premier temps, les services du Ministère des Affaires étrangères ont examiné l'évolution des relations de coopération de la France avec les 50 pays où la relation était qualifiée de « non-significative » par l'étude de l'OCDE sur la fragmentation (2009). Les comparaisons effectuées entre 2007 et 2008 indiquent que sur les 50 pays, 16 ont connu une baisse du montant de l'aide bilatérale programmable. 9 d'entre eux ont en 2008 un montant d'aide bilatérale programmable égal à zéro ou négatif.

Par ailleurs, les Services du Ministère ont lancé un exercice de « cartographie du réseau de coopération et d'action culturelle » permettant de faire un état de l'existant et de décrire les évolutions souhaitables dans l'optique d'une rationalisation et d'une modernisation du réseau.

Le phénomène de concentration est donc en marche, et s'inscrit dans une volonté plus large de définition de partenariats différenciés avec les pays récipiendaires d'aide au développement.